

Saint Mart 'infos

Le bulletin municipal de la commune
de Saint Martin d'Ordon



WWW.SAINTMARTINDORDON.COM

» OCTOBRE 2026

N°38



Sommaire

| PAGE 2 : ÉDITORIAL
| PAGE 3 : L'ÉQUIPE MUNICIPALE
| PAGES 4 & 5 : L'APE

| PAGES 6 & 7 : RUGBY CLUB D'ORDON
| PAGES 8 & 9 : MASCOT
| PAGE 10 : ANNONCEURS
| PAGE 11 : TROTTINETTES ÉLECTRIQUES
| PAGE 12 : NUISANCES SONORES |
COMMUNICATION DE LA COMMUNE

| PAGE 13 : PERSONNES VULNÉRABLES |
FEU D'ARTIFICE
| PAGE 14 : RECENSEMENT | FIBRE
| PAGE 15 : COMPOSTAGE



Éditorial

Chers concitoyens,

Depuis mon élection au mois de mars dernier, j'ai pleinement conscience de la confiance que vous m'avez témoignée. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous nous sommes immédiatement mis au travail, animés par une volonté commune d'agir pour Saint-Martin d'Ordon.

Ces derniers mois ont été marqués par des défis sans précédent. Qu'il s'agisse de crises sanitaires, de tensions internationales ou d'aléas climatiques, ces situations nous ont conduits à adapter nos méthodes et à faire preuve d'une grande résilience. Malgré un contexte économique exigeant, notre priorité absolue est restée constante : garantir la continuité et la qualité du service public, socle de notre vie commune.

Ces épreuves ont mis en lumière la solidarité exemplaire de notre village. Je tiens à saluer le professionnalisme des agents communaux, dont l'engagement quotidien assure le bon fonctionnement de notre collectivité, ainsi que l'investissement des élus du conseil municipal. Au-delà des sensibilités de chacun, notre action demeure guidée par une volonté commune d'apporter des réponses concrètes aux urgences, à l'image de notre mobilisation lors des récentes inondations.

Sur le plan technique, nous avons engagé des travaux structurants : l'installation de gabions rue du Stade permet désormais une meilleure gestion des eaux de ruissellement. En collaboration avec Yonne Médian, nous approfondissons les solutions d'évacuation pluviale pour les secteurs de la rue du Stade et des Fourneaux. Parallèlement, l'aménagement des cheminements piétons rue de Verlin et rue de Bussy se poursuit avec l'appui des services départementaux. Enfin, la sécurité sanitaire est renforcée par le déploiement imminent de deux défibrillateurs extérieurs à la mairie et à la salle des fêtes.



Les choix que nous portons pour l'avenir de notre école, de notre patrimoine et des services rendus à la population s'appuient sur les principes de transparence et de rigueur budgétaire. À cet égard, la gestion responsable que nous avons instaurée pour stabiliser la situation financière est le garant de la pérennité de nos investissements et du respect de l'intérêt général malgré un budget proche de zéro lors de notre mise en place.

Notre journal communal a pour vocation d'être un vecteur d'information neutre et constructif, favorisant le lien social. C'est dans cet esprit de dialogue et d'unité que nous poursuivons notre mission pour faire de Saint-Martin d'Ordon un territoire dynamique et serein.

Avec tout mon dévouement,

Yann LOISEAU

Maire de Saint-Martin d'Ordon



L'équipe municipale



**Yann
Loiseau
Maire**



**Gabriel
Pinheiro
1er adjoint**

*Voirie et chemins
Budget
SIAEP de Verlin
Comité de sous-bassin versant
Conseil communautaire
Finances
CLECT
Voirie et travaux
COPIL*



**Karine
Jubert Millièrre
2ème adjointe**

*Responsable communication
Budget
Bulletin municipal et
réseaux sociaux
Collège de Villeneuve/Yonne
Aménagement du territoire
Habitat
Élue ERRE
Impôts*



**Stéphane
Chambaud
3ème adjoint**

*Travaux divers et appel d'offres
Bulletin municipal et réseaux
sociaux
SDEY
Collège de Villeneuve/Yonne
Bassin de la Cléry
COPIL
Déchetteries
Habitat*



**Aurélie
Valaska**

*Budget
SIIS
Association des
aides ménagères
Environnement*



**Michaël
Rativeau**

*Responsable travaux
Voiries et chemins
Travaux divers et appels
d'offres
SIIS*



**Catherine
Pichon**

*Responsable budget
Travaux divers et appels
d'offres
Budget
Fourrière
PETR-SCOT-PLUI
Association des aides
ménagères
Comité du sous bassin versant*



**Laurent
Valette**

*Travaux divers
et appels d'offres
SDEY
Aménagement du territoire
Ministère de la défense
PETR-SCOT-PLUI
Environnement*



**Laurence
Breton**

*Voiries et chemins
Fourrière
Ministère de la défense
Bassin de la Cléry
Développement économique
Impôts*



**Michel
Trochet**

*Voiries et chemins
SIAEP de Verlin
Déchetteries*



**Véronique
Vigé**

*Remplacante
d'Isabelle Claudet,
suite à sa démission
Mobilité*

L'APE

L'Association des Parents d'Elèves de St Loup, St Martin, Cudot et Verlin

L'Association des Parents d'Elèves (APE) de notre regroupement a pour mission de contribuer à la vie scolaire des enfants. Composée de sept membres, elle doit être constituée exclusivement de parents d'élèves inscrits au sein du RPI. En raison des départs fréquents vers le collège, l'APE est en quête constante de bénévoles.

L'année prochaine sera déterminante pour l'association, car si le renouvellement de l'équipe n'est pas suffisant, elle sera contrainte de cesser ses activités !

Actions de l'APE depuis la rentrée scolaire 2025-2026

L'APE a organisé plusieurs événements pour :

- Récolter des fonds en faveur des enfants du RPI
- Dynamiser nos villages

Les Ventes

Nous avons ainsi proposé, dans cet ordre :

- Notre traditionnelle vente de biscuits
- La vente de chocolats et de sapins de Noël

Les Manifestations

- **Marché de Noël** : Ce marché traditionnel s'est tenu fin novembre, avec la visite du Père Noël et de son renne.

- **Spectacle de fin d'année** : L'APE a offert un spectacle, entièrement financé par ses soins, présenté par la compagnie Ambra Luna, autour des contes et de la musique à la salle des fêtes de Cudot. Le Père Noël a également rendu visite aux classes pour offrir goûter et souvenirs aux enfants.



- **1ère édition du carnaval de l'APE** : Ce nouvel événement s'est tenu à Verlin et a été très apprécié des enfants et des familles présentes.



• **Loto** : Organisé à Verlin, l'un des lots majeurs, un panier de basket, a été remporté par la directrice de l'école de St Martin, qui a décidé de le mettre à disposition des enfants dans la cour.

• **Chasse aux œufs** : Le thème de cette année était « nature », et le terrain du lavoir de Cudot a été choisi comme cadre idéal.



• **Fête des écoles** : Malheureusement, un arrêté préfectoral dû à la canicule a empêché la réalisation de la Fête des Écoles, laissant les petits et grands, qui avaient tant travaillé pour cet événement, très déçus. Seule la tombola a pu être réalisée

Cet article est l'occasion pour l'APE de remercier :

- **Les familles** pour leur soutien et leur participation
- **L'équipe scolaire** pour sa collaboration précieuse
- **Les mairies**, le syndicat scolaire et les autres associations pour la mise à disposition de leurs équipements
- **Les élus locaux** qui soutiennent financièrement l'association

Soyez curieux !

Venez découvrir notre association sur **Facebook** (Ape Cudot-St Loup-St Martin Verlin) où vous trouverez des photos et des informations sur nos manifestations.

Et pour ceux qui souhaitent contribuer à la pérennité de cette association essentielle pour les activités autour de l'école, **rejoignez-nous l'année prochaine en intégrant l'association dès la rentrée !**

L'équipe APE



Rugby Club Ordon

Le Rugby Club Ordon : une passion qui rassemble depuis près de 60 ans



Au cœur de la vie associative de Saint-Martin-d'Ordon, le **Rugby Club Ordon** occupe une place particulière. Fondé en 1968, le club fait partie du patrimoine sportif local et continue de transmettre les valeurs qui font la force du rugby : respect, solidarité, engagement et convivialité.

Avec près d'une centaine de licenciés lors de la saison 2025-2026, encadrés par des éducateurs diplômés, le **Rugby Club Ordon** démontre le dynamisme d'une association qui rassemble toutes les générations autour d'une même passion : **Le RUGBY**

L'école de rugby accueille les plus jeunes dès l'âge de 4 ans et leur permet de découvrir ce sport, de progresser et de s'épanouir dans un cadre éducatif, familial et bienveillant. Elle rassemble 45 jeunes filles et garçons de 4 à 14 ans qui s'entraînent le mercredi et le samedi et qui participent aux rencontres sportives départementales. Ils sont encadrés par 6 éducateurs diplômés et des bénévoles.



Le club peut également être fier d'avoir participé à la formation de joueurs ayant poursuivi leur parcours à un niveau élevé, notamment **Florian FRITZ** qui fut capitaine de Toulouse et de l'équipe de France, **Alice VARELLA** qui fut capitaine de l'équipe de France de rugby à XIII, **Delphine DIDIER** qui joua au niveau national. Cela témoigne de la qualité du travail de notre école de rugby auprès des jeunes.



Notre équipe sénior est restée invaincue cette saison sur **notre stade de St Martin d'Ordon**. Elle a fini 1ère de sa poule de championnat R3, est arrivée en demi-finale du championnat Régional, battue par le futur vainqueur de la compétition et en 32e de finale du championnat de France. L'objectif de montée en championnat Régional 2, fixé en début de saison, est réalisé. Bravo à notre coach Grég Juchors et à tous nos joueurs pour cette magnifique saison.

À noter aussi que l'année dernière nous avons accueilli un 16e et 8e de finale de championnat de France féminins -16 avec des équipes de Normandie et de Côte d'Or et que cette année ce sont les garçons du club de Cismonte en Corse et ceux du Pays de Gex en Haute Savoie, toujours en M-16, qui sont venus jouer leur match de 8e de finale à St Martin d'Ordon.

Les entraînements et ces rencontres sportives sont autant d'occasions pour les joueurs, les bénévoles et les familles de partager des moments forts. Au-delà de la compétition, le club joue un rôle essentiel dans la vie sociale de notre commune. Tout au long de l'année, en plus des rencontres sportives, il organise des manifestations conviviales qui contribuent à l'animation du territoire et au renforcement des liens entre habitants. Je veux remercier, à cette occasion, tous nos bénévoles, éducateurs et dirigeants pour leur rôle essentiel au quotidien à la bonne marche du club.

Je tiens également à saluer l'engagement et le soutien de nos partenaires et de la municipalité de St Martin d'Ordon qui aident au développement et à la pérennité de notre club.

Le **Rugby Club Ordon** lance régulièrement un appel à tous ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir ce sport. Que l'on soit joueur débutant, ancien rugbyman, éducateur, bénévole ou simple supporter, chacun peut trouver sa place au sein de cette grande famille sportive.

Grâce à l'investissement de Tous, le **Rugby Club Ordon** continue d'écrire une belle histoire humaine et sportive, faisant rayonner notre commune bien au-delà de ses frontières.

Longue vie au **Rugby Club Ordon** et pleine réussite pour les saisons à venir !

Laurent VALETTE

Président du Rugby Club Ordon



Pour informations :

- Reprise de l'entraînement des seniors au **mois d'août**
- Reprise de l'école de Rugby le **samedi 5 septembre** à 10h00
- Début de la saison pour nos équipes de seniors le **dimanche 12 septembre**



Contact

E-mail : rugbyclubordon89330@gmail.com



MASCOT



Vous connaissez toutes et tous cette association qui anime nos villages ruraux tout au long de l'année.

MASCOT - Maison Associative Sportive et Culturelle Ouverte à Tous.

Vous pourrez découvrir nos activités, dialoguer avec les intervenants, et vous inscrire.

GYM ENFANTS – PILATES – ZUMBA – HIP HOP – MARCHÉ DYNAMIQUE - CHORALE ADULTES – CHORALE ENFANTS – GUITARE – GYM ADULTES – HATHA YOGA – RANDONNÉE.

C'est ici l'occasion de remercier les trois municipalités, car ces ateliers se déroulent dans les locaux communaux mis à notre disposition à **Saint Martin d'Ordon, Cudot** et **Saint Loup d'Ordon**, à l'exception bien sûr de la marche dynamique et la randonnée qui vous font découvrir chemins et sentiers alentour.

Nous envisageons de reconduire la randonnée un dimanche matin par mois si des personnes veulent retrouver cette pratique qui permet de réunir actifs, seniors et enfants.

La gestion désintéressée de l'association par une équipe soudée et impliquée, ainsi que le soutien des trois communes, nous permet de vous proposer encore des tarifs accessibles pour des activités au cœur de votre bassin de vie rural.

Nous proposons aussi une carte de soutien à l'association.

Tout nouveau : stage de Hip Hop le 8 juillet à Cudot avec une nouvelle intervenante.

Notre assemblée générale à la rentrée 2026 est aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux (jeunes) administrateurs.

MASCOT, ses dirigeants et ses adhérents, vous souhaitent de bonnes vacances !

Monique VERGNAUD, présidente
Corinne FERMIER, vice-présidente



Merci à nos annonceurs **artisans** et **commerçants**.

Réservez-leur vos achats et demandes de service !

obrenove
Fenêtres, volets et portes...

2 MAGASINS DE PROXIMITÉ !

JOIGNY
49, AVENUE GAMBETTA
☎ 03 86 73 04 48

VILLENEUVE / YONNE
78, RUE CARNOT
☎ 03 86 83 35 65

DEVIS GRATUIT

TOUS NOS PRODUITS SONT FABRIQUÉS SUR MESURE.

FABRICATION FRANÇAISE

WWW.OBRENOVE.COM

SARL OBRENOVE

Yannick PAYSAGISTE

-15% SUR VOTRE DEVIS SUR PRÉSENTATION DE CETTE PUBLICITÉ

ENTRETIEN DE JARDINS
PROFITEZ ENCORE DU CRÉDIT D'IMPÔTS 50% POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE TERRAIN

TONTE - TAILLE - ÉLAGAGE

Société Service à la personne

16, rue de la Forêt
Château 89500 VILLENEUVE/YONNE
☎ 03 86 87 27 33
☎ 06 89 82 21 15

Fauviot YANNICK
SPÉCIALISTE DESTRUCTION

Tél : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

7 JOURS / 7
INTERVENTION TRÈS RAPIDE (MOINS DE 24H)
DANS LE 89, 45, 77, 10, 53

Société agréée Certibiocide

Résultat garanti 100%
Professionnel agréé 33 ans d'expérience

16, rue de la Forêt - Château 89500 VILLENEUVE/YONNE

HISTOIRE de MODE à CHARNY

SERVICE RETOUCHE, DÉPÔT DE PRESSING ET DE CORDONNERIE

- Prêt-à-porter homme et femme
- Lingerie • Linge de maison
- Poteries de Puisaye

7, place de la Halle
89120 CHARNY
03 86 63 67 84

www.histoire-de-mode.net

HISTOIRE DE MODE CHARNY

TOF INFORMATIQUE

Christophe LELOUP EI
7, RUE DU FOURNEAU
89330 SAINT MARTIN D'ORDON
christopheleloup89330@gmail.com
www.tofinformatique.com

06 77 55 16 35

Retrouvez TOF INFORMATIQUE sur

DÉPANNAGE
VENTE
PRESTATIONS DE SERVICE

FB.MENUISERIES FOURNITURES ET POSE DE MENUISERIES EXTÉRIEURES
TOUCY - CHARNY - COURTENAY

FENÊTRE
PORTE D'ENTRÉE
PORTAIL
CLÔTURE EXTÉRIEURE

VOLET
STORE
PORTE DE GARAGE

Fenestrier

Mail : contact@fbmenuiseries.fr
Tél : 09.52.53.67.11

5 place de la Halle 89120 Charny Orée de Puisaye
2 rue du Pont Capureau 89130 Toucy
12 rue nationale 45320 Courtenay

https://fbmenuiseries.fr

Frédéric Bérard

AMS FORMATION

STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

06.84.48.02.40

Actions de formation et de sensibilisation à la sécurité routière
Stages dits de récupération de points.

AMS FORMATION STAGES DE RÉCUPÉRATION DE POINTS DANS L'YONNE

Siret 80279955100022
TVA FR21802799551

contact@amsformation.org

RENAULT **Dacia**

Vente véhicules neufs & occasions
Réparations toutes marques
Carrosserie / peinture
Climatisation
Prêt véhicule de courtoisie
Plaques d'immatriculation

GARAGE COEUGNEZ
02 38 97 32 01
garage.coeugnez@orange.fr
15 route de Montargis
45320 COURTENAY

M.R. TERRASSEMENT

TOUS TRAVAUX DE TERRASSEMENTS
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
ASSAINISSEMENT - DÉMOLITION

WWW.MR-TERRASSEMENT.COM

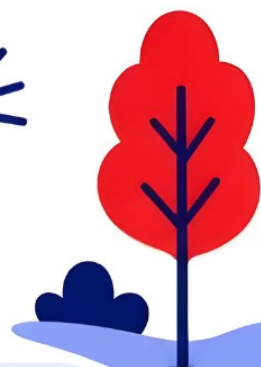
Route de Bussy
89330
ST MARTIN D'ORDON

☎ 03 86 80 39 31

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

LES RÈGLES À CONNAÎTRE

DANS L'YONNE



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES



MONOROUES



GYROPODES



HOVERBOARDS

CONCERNÉS :

Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)



FATBIKES
NON HOMOLOGUÉS
UNIQUEMENT



CASQUE ET GILET

OBLIGATOIRES

DEPUIS LE
1^{ER} JUIN 2026



OÙ CIRCULER ?



Piste cyclable
obligatoire lorsqu'elle
existe



Sinon, chaussées
limitées à 50 km/h



Trottoirs interdits



Hors agglomération :
circulation interdite
sans piste cyclable
ou voie verte

LES RÈGLES

14+

Âge minimum :
14 ans révolus



Interdiction d'utiliser
un téléphone en main



Interdiction d'utiliser
des écouteurs ou
tout dispositif audio



Interdiction de
transporter un passager



Vitesse maximale
autorisée : 25 km/h



Débridage interdit

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

(EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT)



Feux avant et arrière



Catadioptrés



Freins efficaces



Avertisseur sonore



FEU AVANT
BLANC OU JAUNE

FEU ARRIÈRE
ROUGE

ASSURANCE OBLIGATOIRE



Assurance responsabilité
civile obligatoire pour :

- les EDPM
- les fatbikes
non homologués

INFRACTIONS ET AMENDES

Selon la gravité de l'infraction

€

35 €

Non-port du casque
ou du gilet

€€

135 €

Téléphone au guidon

€€

135 €

Transport d'un passager

€€

135 €

Circulation interdite
(pas de piste cyclable
lorsqu'elle existe, trottoir...)

€€€€€

1 500 €

Débridage de l'engin



**CASQUE ET GILET RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS
OBLIGATOIRES DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2026**



Arrêté préfectoral
n° PREF/CAB/2026-226
du 12 mai 2026



Le non-respect des règles est passible d'une contravention de 1^{ère} à 5^{ème} classe selon la gravité de l'infraction (amende de 35 € à 1 500 €).

Fatbike non homologué : fatbike dont l'assistance électrique ne respecte pas la réglementation

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral n° **DDASS/SE/2006/478** (que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune) encadre les nuisances sonores dans l'Yonne, définissant les horaires et conditions pour les travaux, événements et activités bruyantes afin de protéger le voisinage.

Cadre général

Dans le département de l'Yonne, la réglementation du bruit repose sur plusieurs textes, dont la loi du 31 décembre 1992 et les directives européennes 2002/49/CE, transposées dans le Code de l'environnement. Ces textes visent à limiter les nuisances sonores des infrastructures de transport et des activités humaines, à protéger la santé publique et à préserver les zones de calme. Le préfet de l'Yonne est chargé de recenser et de classer les infrastructures selon leur niveau sonore et de déterminer les secteurs affectés par le bruit. Ces informations sont intégrées dans les plans locaux d'urbanisme et les plans d'occupation des sols.

Règles spécifiques de l'arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° DDASS/SE/2006/478 précise les conditions suivantes :

- **Travaux de bricolage ou de jardinage :**
l'utilisation d'outils bruyants (tronçonneuses, raboteuses, perceuses, scies mécaniques) doit respecter des horaires précis pour ne pas gêner le voisinage.
 - **Les jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - **Les samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - **Les dimanches et jours fériés** de 10h à 12h et de 16h à 18h.
- **Événements festifs et musique :**
il est recommandé de prévenir les voisins à l'avance et de réduire le volume sonore à partir de 22h ou 22h30.
- **Tolérance et dialogue :** certaines personnes peuvent avoir des horaires atypiques, et il est conseillé de faire preuve de tolérance et de privilégier le dialogue avant toute démarche officielle auprès de la mairie ou de la gendarmerie.

Bonnes pratiques

Pour respecter la réglementation et maintenir de bonnes relations de voisinage :

- **Inform**er les voisins avant toute activité bruyante.
- **Respecter** les horaires définis pour les travaux et la musique.
- **Maintenir** les installations et bâtiments en bon état pour éviter une amplification du bruit.
- **Privilégier** le dialogue et la tolérance en cas de gêne sonore. Ces mesures permettent de concilier vie quotidienne et respect de la tranquillité publique tout en se conformant aux obligations légales dans l'Yonne.

Moyens de communication de la commune

Nous sommes une petite commune mais nous avons plusieurs supports de communications, n'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux sociaux pour suivre l'actualité du village et de ses environs. La page TikTok est dans un esprit moins officiel, envoyez-nous vos vidéos, nous nous ferons un plaisir de les partager (dans le respect des personnes et de la commune bien-sûr). Faites-nous part de vos idées et de vos questions en privilégiant le mail cité ci-après :

- **Site Internet :** saintmartindordon.com
- **Tél :** 03 86 63 91 15
- **Mairie ouverte au public :**
Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mercredi et vendredi de 9h à 12h
Sur rendez-vous hors horaires d'ouverture.
- **Facebook**
- **Instagram**
- **TikTok**
- **Mail pour tous renseignements ou partages de publicités :**
saintmartindordon.renseignement@outlook.fr
- **Panneaupocket**

Personnes vulnérables

Info registre communal pour les personnes vulnérables

Dans notre village, nous avons l'habitude de veiller les uns sur les autres. Pourtant, lors des grands coups de chaleur que nous vivons de plus en plus régulièrement, des vagues de grand froid en hiver, ou d'autres événements exceptionnels (pandémie...), certaines personnes peuvent se retrouver fragilisées ou isolées chez elles.

Ne restez pas isolé, SIGNALEZ-VOUS

Inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables

Qui est concerné ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- De plus de 65 ans
- De plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les adultes handicapés

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parents, voisins, médecin traitant, service d'aide à domicile).

Pourquoi s'inscrire ?

En cas de canicule, d'inondation, de grand froid, de coupure d'électricité prolongée ou de situation de crise... Le registre permet à l'équipe municipale de contacter directement les personnes isolées pour s'assurer de leur sécurité et leur apporter de l'aide. C'est plus ciblé, plus efficace !

Comment faire ?

Remplir un formulaire directement en mairie.
Contacter le secrétariat par téléphone pour le faire à distance.



Feu d'artifice du 5 septembre 2026



Recensement

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes Français dès l'âge de 16 ans et doit être effectué dans les trois mois suivant l'anniversaire.

Qu'est-ce que le recensement citoyen ?

Le recensement citoyen, parfois appelé à tort « recensement militaire », est une démarche obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 16 à 25 ans, qu'ils vivent en France ou à l'étranger. Il marque l'entrée dans le parcours de citoyenneté et permet de bénéficier de droits essentiels avant 18 ans.

Pourquoi est-il obligatoire ?

1. Obtention de l'attestation de recensement : ce document est indispensable pour s'inscrire à des examens comme le CAP, le BEP, le baccalauréat ou à certains concours administratifs avant 18 ans.

2. Convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : après le recensement, le jeune est convoqué à cette journée, qui délivre un certificat de participation nécessaire pour certains examens et pour le permis de conduire.

3. Inscription automatique sur les listes électorales : à 18 ans, le jeune est inscrit automatiquement, évitant une démarche supplémentaire. Sans recensement, certaines démarches administratives peuvent être bloquées jusqu'à 25 ans.

Quand et comment effectuer le recensement ?

- **Délai :** à partir du jour des 16 ans, avec un maximum de trois mois pour le réaliser.
- **Où :** soit en ligne via Service-public.fr si la commune propose ce service, soit directement en mairie. Les Français vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.
- **Documents nécessaires :** justificatif de domicile (pour l'inscription en mairie), état civil du jeune, identité des parents et adresse actuelle.
- **Représentation :** si le jeune est mineur, un parent peut effectuer le recensement en son nom. Le jeune majeur doit le faire lui-même.

Suivi et mise à jour

Jusqu'à 25 ans, il est nécessaire de déclarer tout changement de situation personnelle ou professionnelle (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle) au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) par mail, internet ou courrier.

En respectant ces démarches, le jeune Français s'assure de pouvoir passer ses examens, participer à la JDC et être inscrit sur les listes électorales sans complication.

La fibre

Le démantèlement du vieux réseau internet dans l'Yonne se fera progressivement jusqu'en 2030. Voici les points clés :

- **Fin progressive :** Le réseau cuivre historique sera fermé progressivement, avec des communes concernées dès janvier 2026.
- **Dates clés :**
 - **31 janvier 2026 :** Fin des offres ADSL dans certaines communes.
 - **31 janvier 2027 :** Fermeture définitive du réseau cuivre dans d'autres communes.
 - **Transition vers la fibre :** Les utilisateurs doivent passer à des offres de fibre optique pour continuer à accéder à Internet.



Saint-Martin-d'Ordon ferme définitivement le 31/01/2029, contactez votre opérateur pour connaître les modalités du passage à la fibre. Attention ! À cette date, même les lignes téléphoniques filaires deviendront obsolètes.

Le compostage

Vous avez un jardin :

Le Jovinien (CCJ) vous propose des composteurs en bois à tarifs préférentiels (65€ pour un composteur de 350L, suffisant pour une famille de 4). À l'achat du composteur, vous recevrez également un guide du compostage du Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY).

Comment obtenir le vôtre ?

En appelant au **03 86 62 47 95**

Plus d'infos : ccjovinien.fr

Vous n'avez pas de jardin :

Découvrez la carte des sites de compostages collectifs présents sur le territoire sur le site compostons.info/jovinien/

Si votre quartier n'est pas desservi par l'un de ces composteurs et que vous souhaiteriez en voir un apparaître, vous pouvez manifester votre enthousiasme à cette adresse :

accueil@ccjovinien.fr

À Joigny, les référents bénévoles des sites de compostage partagé se sont organisés en une association nommée « **Au Joyeux Compost Jovinien** » ! Ils entretiennent les sites tous ensemble une fois par semaine et sont disponibles pour répondre à vos questions sur le compostage.

Vous souhaitez vous aussi vous engager dans le compostage, faire partie d'un groupe convivial et vous sentir utile dans la grande boucle du vivant ?

N'hésitez pas à les contacter !

Site Internet : ajcj.org

Contact

Bruno LAMOUR : **06 79 50 34 41**

compost.jovinien@ecomail.fr

EN PARTENARIAT AVEC :



Au
JOYEUX
COMPOST
JOVINIEN

Vie pratique



Contact mairie

- **Téléphone** : 03 86 63 91 15
- **Mail** : mairie-saintmartindordon@wanadoo.fr
- **Site internet** : saintmartindordon.com
- **PanneauPocket** : application gratuite pour ordinateur, tablette et portable



Horaires

Horaires de la mairie

- **Lundi et jeudi** : 9h à 12h | 14h à 16h30
- **Mercredi et vendredi** : 9h à 12h

Horaires de l'agence postale située à la mairie

- **Lundi et jeudi** : 9h à 12h | 14h à 16h
- **Vendredi** : 9h à 12h
- Fermée le mercredi

PanneauPocket

Pour être informé en temps réel sur les alertes de votre commune !



Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement



- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !